



## FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2008

### Offre de service en TED – enfance

L'offre de service en TED – enfance a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du conseil d'administration du 17 décembre dernier.

Dans la planification stratégique 2006-2010, il a été convenu de compléter l'offre de service aux personnes ayant un trouble envahissant du développement. Le dépôt des documents fait état de la dernière mise à jour de l'offre de service - volet enfance et adolescence, qui doit être finalisée.

Les intervenants impliqués ont été associés à la préparation de cette offre de service. Celle-ci a été présentée au forum clinique et au comité des services à la clientèle.

Cette offre de service confirme la pratique excellente qu'on le Pavillon du Parc au niveau de l'intervention comportementale intensive ainsi qu'au niveau des autres services.

### Présentation de la synthèse de la clientèle hébergée

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais a demandé en 2006 au Pavillon du Parc, de faire une étude exhaustive sur les besoins et services des adultes hébergés.

Une analyse des dossiers et des évaluations spécifiques ont été effectuées et ont permis de dresser ce portrait. Il permettra au Pavillon du Parc de mieux adapter sa programmation de services résidentiels et la complémentarité avec les services de première ligne. Un plan d'action est en processus et des ajustements de ressources seront ultérieurement requis, incluant du développement si nécessaire.

### Renouvellement du contrat du directeur général

Le conseil d'administration a procédé au renouvellement du contrat du directeur général pour un nouveau mandat de quatre ans jusqu'en mai 2013.

## OFFRE DE SERVICE :

### Intervention éducative spécialisée, enfance et adolescence

Cette offre de service s'adresse aux personnes qui ont un trouble envahissant du développement (TED). Le diagnostic de TED regroupe cinq syndromes qui ont des caractéristiques communes et des différences qualitatives et quantitatives. Les syndromes sont : a) le trouble autistique; b) le syndrome de Rett; c) le syndrome d'Asperger; d) le trouble désintégratif de l'enfance; e) le trouble envahissant du développement non spécifié. Tous ces syndromes ont un impact sur le développement de l'enfant et conséquemment sur le devenir de l'adulte ayant un diagnostic de TED. Trois domaines sont principalement touchés, entre-autres : la communication, la socialisation et les comportements et intérêts. D'autres problématiques peuvent être associées à chacun de ces syndromes, telles la déficience intellectuelle, l'hyperactivité et les désordres sensoriels. Les besoins ne

sont pas tous complexes; l'organisation des services doit prévoir de la réadaptation pour ceux qui sont de nature complexe et être en soutien aux partenaires qui pourront répondre aux autres besoins.

#### PRINCIPE DIRECTEUR

Le principe directeur ultime est l'inclusion et la participation sociale des personnes ayant un TED. Les apprentissages doivent avoir lieu le plus tôt possible et dans la communauté, c'est-à-dire là où ils ont le plus de signification.

L'organisation régionale des services se doit de répondre à quatre grands principes :

- les services sont définis en tenant compte du niveau de complexité des besoins en lien avec le diagnostic;
- les services sont donnés en complémentarité à ceux de la

première ligne; implicitement, les intervenants du Pavillon du Parc ne sont jamais les seuls interpellés pour donner des services, lesquels doivent être intégrés dans un PSI;

- bien que les activités en soient de réadaptation, le milieu naturel est le premier site visé pour l'implantation des services à donner;

- outre les ententes interétablissements, les ressources disponibles dans la communauté doivent faire partie du partenariat, afin de mettre en place les conditions nécessaires à l'inclusion et à la participation sociale des personnes ayant un TED.

### **ENFANCE : enfants de 0-5 ans, non scolarisés : intervention comportementale intensive (ICI): intervention éducative spécialisée**

Le Pavillon du Parc a le mandat de donner des services d'intervention comportementale intensive (ICI) aux enfants de moins de 6 ans, non scolarisés et ayant un diagnostic de TED confirmé par un psychiatre. Cette obligation découle d'une volonté ministérielle qui désire que tous les enfants répondant à ces critères aient accès à des services de stimulation de façon précoce et avec une intensité appropriée. Par ailleurs, il est également reconnu qu'il est important de considérer certains facteurs dans la façon de donner des services aux enfants de cet âge et avec ce diagnostic (McGahan, L, 2001). Parmi les facteurs à considérer notons, l'âge, le degré de sévérité du syndrome, la condition médicale, la tolérance de l'enfant à ce type d'intervention, le rythme des progrès de l'enfant et l'adhésion des parents aux stratégies éducatives. Conséquemment, l'organisation des services doit tenir compte du niveau de complexité des besoins de l'enfant et de sa famille afin d'évaluer le niveau d'intensité du programme éducatif. C'est ainsi que des enfants de 0-5 ans pourront recevoir de l'intervention éducative spécialisée autre que l'intervention comportementale intensive (ICI).

Le modèle de service proposé par le Pavillon du Parc pour les enfants de moins de 6 ans ayant un trouble envahissant du développement se vit dans les milieux de garde avec le soutien éducatif nécessaire. Le programme ICI partage plusieurs points avec le programme éducatif des milieux de garde. Le modèle de service du Pavillon du Parc est conçu pour se rapprocher de ce qui est le plus naturel pour l'enfant, maintenant et à court terme. L'adhésion des parents au modèle de service débute par de la formation sur des thèmes définis en fonction de pratiques probantes. Ce préalable est justifié par la nécessité de mettre en place des conditions qui permettent la généralisation des acquis des enfants.

Le programme ICI, tout comme l'intervention éducative spécialisée, prend fin avec l'entrée à l'école. Les enfants sont alors admissibles, selon les besoins requis, à l'inter-

vention éducative spécialisée pour les enfants 5-6 ans scolarisés.

### **ENFANCE : enfants de 5-6 ans scolarisés : intervention éducative spécialisée**

Parmi les demandes de service pour les enfants, il arrive que le diagnostic soit donné alors que les enfants entrent à l'école ou encore soient déjà dans leur première année scolaire. L'intervention éducative spécialisée est alors disponible, si requis après la validation des besoins. À la fin de l'année scolaire, une réévaluation des besoins est faite afin de déterminer le type de service requis et ce, en fonction d'un épisode de service.

### **ENFANCE : enfants de 6-12 ans : intervention éducative spécialisée**

Lorsque les enfants sont d'âge scolaire, nos services sont en complément aux autres services. Alors que les CSSS apportent une réponse aux besoins psychosociaux, le Pavillon du Parc répond au besoin de soutien au niveau de l'utilisation de stratégies spécialisées d'adaptation et de réadaptation. Le partenariat interétablissement, devient alors essentiel.

### **ADOLESCENCE : adolescents 13-18 ans : intervention éducative spécialisée**

Les adolescents de 13-18 ans qui ont un TED représentent un groupe dont les besoins peuvent devenir plus complexes. En effet, ils ont à vivre une période de transition au niveau scolaire, c'est-à-dire du primaire au secondaire, en plus de vivre des changements au niveau de leur développement émotif, sexuel, psychologique, cognitif et social. Ce cheminement les conduit vers une autre transition, soit celle de la vie adulte. La complémentarité des services peut alors éviter que l'équilibre soit rompu. Bien que le soutien psychosocial puisse répondre aux besoins exprimés, il peut arriver que le niveau de complexité exige un épisode de services spécialisés d'adaptation et de réadaptation.

Considérant que les enfants et adolescents de ces groupes d'âge présentent des problématiques complexes se retrouvant souvent sous des thèmes communs, et que certaines difficultés peuvent être travaillées en groupe, l'intervention éducative spécialisée est offerte sous deux modalités, soit individuelle ou de groupe. L'épisode de service est défini dans le temps, en fonction de plusieurs variables, notamment la nature et la complexité de la problématique. Parallèlement, les parents profitent des activités telles que décrites dans le document *Services spécialisés de soutien aux familles et aux proches*.

Nicole Audet

Directrice des services de réadaptation à l'enfance et à la jeunesse et responsable de l'implantation de cette offre de service

# ÉTUDE DE LA CLIENTÈLE HÉBERGÉE

## Structure du plan d'action

Ce projet a été présenté lors du dernier conseil d'administration.

### Objectifs de l'analyse

Dresser un portrait fiable des niveaux de services requis et observés chez toutes les personnes hébergées. À la suite de cette analyse, un plan d'action est en élaboration

### Structure du plan d'action

#### 1. S'assurer d'offrir les services aux bonnes personnes dans le bon milieu

1.1. Assurer une table d'orientation pour toutes les personnes référées et non uniquement pour les enfants.

1.2. S'assurer d'une révision des milieux pour les personnes les plus autonomes ou pour lesquelles des données suggèrent un autre type de milieu.

1.3. S'assurer d'une prise en charge plus intense des services de soutien de première ligne.

1.4. Prioriser les services résidentiels lorsqu'il y a requis de réadaptation.

#### 2. S'assurer des meilleures mesures de soutien dans la communauté

2.1. S'assurer de l'accès plus important à des activités de jour dans la communauté.

2.2. S'assurer d'une révision des milieux pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie et/ou qu'ils puissent recevoir des meilleurs services de soutien de partenaires de la communauté.

2.3. Proposer une ressource d'intervention intensive de réadaptation pour les jeunes.

#### 3. S'assurer d'une gestion plus efficace

3.1. S'assurer d'une application rigoureuse et équitable de la catégorisation des ressources non institutionnelles.

3.2. S'assurer d'une gestion plus rigoureuse et adaptée de nos ressources humaines en milieu résidentiel.

3.3. S'assurer d'une planification de relève des ressources non institutionnelles.

3.4. S'assurer d'une gestion plus rigoureuse de la gestion des places en RNI et autres ressources, compte tenu du budget affecté dans la composante détaillée.

### En conclusion

Permettre une réponse optimale aux besoins pour chacune des personnes hébergées ou en contexte d'intégration résidentielle.

*La direction des services de réadaptation aux adultes et aux personnes âgées et responsable du suivi*

## ÊTES-VOUS AUTONOME SOCIALEMENT?

- Capable de **CRÉER** et de **MAINTENIR** des liens sociaux **SIGNIFICATIFS** ?
  - D'occuper vos temps libre ?
- De **RÉALISER** une ou des activités sociales ?
- Avez-vous les **CAPACITÉS** d'accomplir un ou des rôles sociaux ?
  - D'**UTILISER** les ressources sociales qui vous entourent ?
- Êtes-vous capable et en mesure d'**EXPRIMER** vos **DÉSIRS**, vos **IDÉES**, vos **OPINIONS**, vos **LIMITES** ?

### «Avoir un réseau de soutien social est déterminant pour sa santé physique et sociale»

J'invite tous les intervenants du Pavillon du Parc à connaître le «**SMAF-social**» (6 questions évaluant le fonctionnement social) et comment l'utiliser auprès d'un de vos clients, une rencontre aura lieu le 26 février 2009 de 13 h à 16 h 30 à la salle Jacques Patry au siège social. Le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) nous offre cette formation ainsi qu'un suivi.

Beaucoup de personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement, éprouvent des difficultés majeures à gérer leur fonctionnement social. Le vieillissement, la perte d'autonomie, une maladie chronique, un épisode de soins aigus, des problèmes d'interactions sociales à cause d'attitude de rigidité, de méfiance, d'hostilité, d'anxiété.

Me joindre si vous êtes intéressés à expérimenter l'outil pour un de vos clients et pour participer à la formation.

*Guylaine Vachon, APPR*

## Information concernant la gastro-entérite virale

### Définition :

La gastro-entérite virale est une cause fréquente de diarrhée et de vomissements dans la communauté. C'est une maladie bénigne et habituellement sans conséquence. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre. La plupart de ses éclosions surviennent durant les mois d'hiver.

### Symptômes :

- Nausées
- Vomissements
- Crampes abdominales
- Diarrhée parfois abondante (pas de sang dans les selles)

### Période d'incubation, de durée et de transmission :

- Période d'incubation courte : de 15 à 48 heures
- Durée de la maladie : de 12 à 60 heures
- Période de transmission : dès le début des symptômes jusqu'à au moins 48 heures après la fin des symptômes

### Mode de transmission :

- Par les vomissements
- Par les selles
- Par les aliments contaminés (le manipulateur est malade)

### Précautions et directives :

- Faire boire beaucoup les personnes malades pour compenser la perte de liquide
- Donner de 10 à 30 ml de solution d'hydratation toutes les 15 à 20 minutes

### Recette de solution d'hydratation :

- 360 ml de jus d'orange non sucré et sans pulpe
- 600 ml d'eau bouillie 5 minutes
- 2,5 ml de sel

La solution se conserve de 2 à 3 jours au réfrigérateur

- Reprendre une alimentation normale après 3 ou 4 heures de la fin des symptômes en donnant de petites quantités à la fois.
- Éviter les aliments épicés, riches en gras, en sucre, en fibres ou augmentant les flatulences tels fruits et légumes avec pelure, maïs, pois, les boissons gazeuses et la caféine.

Pour plus d'information, consulter les infirmières du Pavillon du Parc, Info-Santé ou un pharmacien.

Source : Procédures de soins dans les services du Pavillon du Parc, Mesures de contrôle et prévention des éclosions de cas de gastro-entérites infectieuses d'allure virale (norovirus) à l'intention des établissements de soins.



Cette année la bourse a été remise à Isabelle Rodrigue, étudiante au baccalauréat en psychoéducation, lors de la remise de bourses de la Fondation l'UQO, le 11 décembre dernier. Sur la photo Isabelle Rodrigue en compagnie de M. André Martineau du conseil d'administration de la Fondation du Pavillon du Parc.

## Bourse du Pavillon du Parc et de la Fondation

## RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

### 5 ans

**Nicole Ouelette-Hughes**      Coordonnatrice

### 10 ans

**Alain Yelle**      Aux. au serv. de santé  
**Bernard Dulmage**      Aux. au serv. de santé  
**Karine Beaudoin**      Travailleuse sociale

### 15 ans

**Carolle Bouchard**      Éducatrice

### 20 ans

**Joanne Ralston**      Chef de service  
**Nathalie Boutin**      Aux. au serv. de santé  
**Micheline Gariépy**      Psychoéducatrice  
**Hélène Rouleau**      Directrice serv. admin.  
**Gaetan Racine**      Aux. au serv. de santé

### 25 ans

**Marie-Claude Saulnier**      Spéc. réadap. psy.  
**Rose-Marie Trevant**      Aux. au serv. de santé  
**Darleen Boisvert**      Responsable d'unité de vie

### 30 ans

**Raymonde Fontaine**      Éducatrice

### 35 ans

**Gaston Joanis**      Psychoéducateur

## NOMINATIONS

**Déborah Bertrand**      Aux. aux serv. de santé / Rés. Masham

**Luc Hébert**      Éducateur / Rés. Robert-Wright

**Nicole Forest**      Aux. aux serv. de santé / Rés. Louis-Antoine-Couillard

**Mélanie Séguin**      Spécialiste en réadap. psychosociale / services spécialisés régionalisés TED

**Janique Céré**      Aux. aux serv. de santé / Rés. Nault

**Paul Laflamme**      Éducateur / services spécialisés régionalisés TED

**Kim Richard**      Travailleuse sociale / spécialisés enfance-adulte du territoire de Gatineau

## NOUVEAUX EMPLOYÉS

**Marie-Claude Guay**      Éducatrice  
**André Tremblay**      Coordonnateur de réadaptation  
**Émilie Barrette**      Stagiaire